

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **11 DÉCEMBRE 2017**, à **12 h 10** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;

Est absent :

Christian CÔTÉ,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

17,310 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à midi.

17,311 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

17,312 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. ADMINISTRATION – Achat d'un photocopieur
7. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2018
8. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 17-06 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-01 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES
9. LEVÉE DE LA SESSION

17-239

RÉSOLUTION 17-239 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

17,313 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 2017.

17-240 **RÉSOLUTION NO 17-240**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 2017 tel que présenté.

17,314 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17,315 ADMINISTRATION – Achat d'un photocopieur

17-241 **RÉSOLUTION NO 17-241**
LOCATION-ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR
DE MARQUE CANON
DE MEGABURO

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le photocopieur du bureau municipal peut difficilement être réparé à cause des pièces qui ne sont plus disponibles;
- 2 Cet appareil est essentiel au fonctionnement du secrétariat;
- 3 La firme Megaburo de Victoriaville offre un photocopieur qui permet son utilisation en réseau, l'envoi et la réception de télécopies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Megaburo de Victoriaville un photocopieur de marque Canon, modèle IRAdvance c5540.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **ONZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (11 559,60 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **CONTRAT DE SERVICE.** La ville est autorisée à conclure un contrat de service, incluant pièces, main-d'œuvre, déplacement et poudre, aux prix suivants, plus les taxes applicables :
 - copie Noir et Blanc : 0,008 \$ / copie;
 - copie Couleur : 0,059 \$ / copie.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 5- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Megaburo.

17,316 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

Conformément à la loi, la directrice générale présente le projet de règlement de taxation qui sera adopté à une prochaine session du conseil.

17,317 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 17-06 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-01 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

**17-242 RÉSOLUTION NO 17-242
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 17-06
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-01
SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 17-06 *Règlement remplaçant le règlement no 11-01 sur la prévention des incendies* tel que soumis par la greffière.

17,318 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

